Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260727-230720261-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**
Commune de PLÉSIDY, République Française département des Côtes d'Armor
**Séance du 23 juillet 2026.**
Date de convocation : le 17 juillet 2026.
Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-trois juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés
Jean-Pierre PAUMIER qui donne procuration à Ronan ALLARD
Océane PINABEL qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Laurent JOLEC a été élu.

## 1- Aménagement de la rue Saint-Pierre (RD 5) – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police et conventions avec le Département des Côtes-d'Armor

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet d'aménagement de la rue Saint-Pierre (RD 5) porté par la commune ;

**Considérant** la réunion de travail qui s'est tenue le 7 juillet 2026 en présence des représentants de la commune, de l'ADAC 22, de l'équipe de maîtrise d'œuvre composée d'Ici Demain, paysagiste concepteur, et de PLCE Ingénierie VRD, ainsi que des services du Département des Côtes-d'Armor ;

**Considérant** qu'il convient de solliciter les financements mobilisables et de formaliser les modalités d'intervention avec le Département des Côtes-d'Armor afin de permettre la réalisation de cette opération ;

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. Ronan ALLARD, premier adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue Saint-Pierre (RD 5) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département des Côtes-d'Armor, nécessaire à la réalisation des travaux sur le domaine public départemental ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de travaux sur mandat avec le Département des Côtes-d'Armor, définissant les modalités d'intervention et de réalisation des travaux ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor